

# FESTIVAL ESPERANZAH!

## AVEC ARTICLE 27

28 > 31 JUILLET 2022  
ESPERANZAH!  
ABBAYE DE FLOREFFE

article  
27  
Wallonie

### COMMENT FAIRE ?



- 1 **Inscrivez-vous auprès de votre travailleur social (TS)** pour une ou plusieurs journées du/des festival(s) et demandez-lui les modalités d'inscription.  
Si vous inscrivez une personne à votre charge, mentionnez son nom et prénom.
- 2 **Votre réservation sera confirmée par votre travailleur social.** Si vous n'avez pas de nouvelles, prenez les devants et contactez-le! Article 27 se réserve le droit de refuser des entrées si le quota a été dépassé\*.
- 3 **Passez chercher votre/vos tickets** Article 27 auprès de votre travailleur social.
- 4 **Présentez-vous à la billetterie concernée avec : ticket(s) Article 27, carte d'identité et montant à payer(5€).** Si votre inscription n'a pas été confirmée ou s'il vous manque un document, vous ne pourrez pas accéder au festival.



- Tarif Article 27 : 5€ + 1 ticket / jour

- Le tarif accompagnateur n'est valable que pour un travailleur social accompagnant un groupe de minimum 8 personnes issuee de son institution / association.

- Camping uniquement via achat sur [www.esperanzah.be](http://www.esperanzah.be)

- ENFANTS : Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 11 ans inclus (accompagnés d'un adulte). ATTENTION : place enfant à réserver (OBLIGATOIRE) sur [www.esperanzah.be](http://www.esperanzah.be)

INFOS

## PLUS D'INFOS ?

Contactez Article 27  
au 081 23 44 17

\* Les places accessibles aux utilisateurs Article 27 sont limitées, une inscription est un engagement à venir au festival (ces places ne pourront être réattribuées).